

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

*La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30*

#### **Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

**C.C.A.L.L :** MAIRE Pierre ;

**C.C.C.Q :** DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

**C.C.D.B.B :** CONTINI Jean Claude ;

**C.C.P.O :** DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

**C.C.V.M :** MARCHAL François ;

**C.C.V.S.V :** AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

#### **Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

**C.C.A.L.L :** MARGUET Vincent ;

**C.C.D.B.B :** RACLOT Franck ;

**C.C.P.O :** PROST Jean Paul ;

**C.C.V.M :** MORALES Roland ;

**C.C.V.A :** BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

**Secrétaire de séance :** VAN HELLE Gérard

#### **Procuration de vote :**

**Mandants :** BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

**Mandataires :** BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

**Objet :** 5D. Subvention 2017 au titre des ressourceries : convention avec trois associations

## **5D. SUBVENTION 2017 AU TITRE DES RESSOURCERIES** **CONVENTION AVEC TROIS ASSOCIATIONS**

**Rapporteur :** Monsieur Pascal DUCHEZEAU, Vice-Président

Le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets et la prévention. Il a décidé d'engager une politique forte de réduction des déchets, se traduisant par des actions en faveur de la prévention et notamment le réemploi.

Cette filière permet de donner accès à faible coût à des objets d'occasion, de donner une 2<sup>ème</sup> vie à des objets, de les détourner de l'élimination, filière onéreuse : les objets réutilisés sont détournés des déchets ménagers et concourent ainsi à en limiter les quantités.

Par ailleurs, le SYBERT travaille depuis longtemps avec des structures associatives locales socialement engagées et souhaite soutenir leurs initiatives dès lors que leurs projets convergent avec les politiques qu'il a engagés.

Ces associations assurent le détournement d'objets « réemployables », prélevés dans les déchetteries. En contrepartie, le SYBERT verse à chacune d'elle une subvention, calculée en fonction du taux d'atteinte d'objectifs de tonnage.

Ainsi, pour les années 2016, les conventions fixent les objectifs et soutiens suivants :

	<b>Objectif de tonnage annuel (en t)</b>	<b>Montant maximum de subvention (en €)</b>
<b>Association TRI</b>	540	56 700
<b>EMMAUS Besançon</b>	230	24 150
<b>Les Amis d'EMMAUS Ornans</b>	130	13 650
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>	<b>94 500</b>

Pour l'année 2017, plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Pour « Les Amis d'EMMAUS Ornans », une diminution des tonnages prévisionnels est à prévoir du fait du transfert de la déchetterie de Bouclans ;
  - prévisionnel 2017 : 120 tonnes ;
- Pour « L'Association TRI », le transfert de la déchetterie de Roulans n'aura pas un impact significatif sur les tonnages prévisionnels ; au contraire, cette association poursuit son développement logistique :
  - prévisionnel 2017 : 570 tonnes ;
- Pour « EMMAUS Besançon », une stabilité des tonnages est à prendre en compte :
  - prévisionnel 2017 : 230 tonnes.

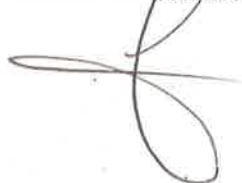
Il est proposé de faire évoluer les conventions selon les éléments ci-dessus :

	<b>Tonnage annuel (en t)</b>	<b>Montant subvention (en €)</b>
<b>Association TRI</b>	570	59 850
<b>EMMAUS Besançon</b>	230	24 150
<b>Les Amis d'EMMAUS Ornans</b>	120	12 600
<b>TOTAL</b>	<b>920</b>	<b>96 600</b>

**Le Comité s'est prononcé sur :**

- **l'évolution des objectifs à donner aux associations en charge des ressourceries ;**
- **le montant de la subvention maximum à verser à chacune de ces associations au titre de 2017 et l'inscrire au budget 2017, conformément au tableau ci-dessus ;**
- **l'autorisation donner à Mme la Présidente ou son représentant à signer une nouvelle convention d'objectif avec chacune des trois associations en vue du versement d'une subvention pour l'année 2017 selon les mêmes termes que la convention 2016 (modalités de versement et reconduction express deux fois pour une période d'un an notamment), outre l'actualisation des montants.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 DEC. 2016



Contrôle de légalité